



# Commune de Dambach-la-Ville

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 AOUT 2015

### Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 27 août 2015 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le lundi 31 août 2015 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

### Etaient présents : 16

M. Claude HAULLER, Maire, Mme Christiane SCHEPPLER, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints, MMES et MM. Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Corinne HOFF, Marlène GUNTZ, Myriam WINKLER, Maximilien ZAEPFFEL, Servais BURRUS, Estelle HADEF, Pascal OSER;

Mme Murielle FREY arrive en cours de séance (point 3).

### Absents excusés : 3

M. Jean-Marie GLEITZ qui donne procuration à Philippe SCHUHLER  
M. Gilles ZEUGMANN qui donne procuration à Sébastien ROSSI  
M. Pierre Nicolas MERSIOL qui donne procuration à Claude HAULLER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

### Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2015	2
2	Désignation du secrétaire de séance	2
3	Création d'une plateforme environnementale - zone artisanale du Wasen	2
4	Demande de subventions pour ravalement de façades	3
5	Demande de subventions de la maison de retraite	3
6	Subventions pour l'acquisition de géraniums	4
7	Taxe locale sur la Consommation Finale d'Electricité - fixation du coefficient multiplicateur unique	5
8	Fixation d'un prix de vente - Alsa'Quizz	6
9	AZUR FM - Convention de service - adhésion au service local	7
10	Décisions modificatives	7
11	Divers	9
a.	Droit de préemption urbain	9
b.	Conférence de presse au Foyer Culturel - saison 2015/2016	9
c.	Incendie à Dambach-La-Ville - côté Dieffenthal	9
d.	Ecoles - RPI - Garderie communale	10
e.	travaux en cours	10
f.	CCAS	10

## **1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2015**

Le procès verbal du 9 juillet 2015, est transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance.

Une correction est à apporter au niveau de la liste des présents.

Mmes Murielle FREY et Anne-Marie BELENFANT étaient bien absentes, et M. Pascal OSER était présent.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, par le Conseil municipal, compte-tenu de ces rectifications.

## **2 Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,  
Le Conseil municipal, après délibération et vote,  
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

## **3 Création d'une plateforme environnementale - zone artisanale du Wasen**

La Conseillère Municipale Murielle FREY arrive.

Le maire expose aux Conseillers Municipaux un projet de réalisation d'une plateforme environnementale sur le dernier terrain disponible de la Zone artisanale du Wasen, qui a une superficie de 37,82 ares.

Cette plateforme environnementale pourrait regrouper différentes aires qui sont devenues obligatoires avec l'évolution de la réglementation :

- Une aire de lavage des pulvérisateurs sur une surface de 10 à 15 ares
- Une aire de stockage de sel hivernal
- La plateforme de compostage pour les services techniques de la Commune
- Une aire de chargement en eau potable
- La zone d'entrepôt des marcs
- Une aire de vidange des campings cars.

En ce qui concerne l'aire de lavage des pulvérisateurs, celle-ci pourrait être mise à disposition d'une CUMA - Coopérative d'utilisation de matériel Agricole par bail emphytéotique par exemple, dont la durée sera à définir. Une enquête a été menée auprès des viticulteurs locaux, dont plus d'une quarantaine serait intéressée par ce projet.

Des possibilités de subventions par l'Agence de l'eau Rhin Meuse sont possibles jusqu'à 60 % de l'investissement initial. La différence serait prise en charge par la CUMA.

Le projet est encadré par la Chambre d'agriculture du point de vue juridique et technique.

Le Conseil Municipal après délibération et vote, à l'unanimité

Donne son accord à la création d'une aire environnementale sur le terrain n° 294/224 section 8 dans la zone artisanale du Wasen ;

Autorise le Maire à mener les études pour avancer dans ce projet ;

#### **4 Demande de subventions pour ravalement de façades**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2012,

Le Conseil Municipal, décide, après délibération et vote à l'unanimité,

De verser les subventions suivantes pour les travaux de valorisation du patrimoine (maisons datant d'avant 1900) :

o A Laurent KIRSCHNER : 410,78 € pour des travaux de réfection de peinture, effectués au 26 rue Théophile Bader

o A Claude VOGELEISEN : 1 126,22€ € pour des travaux de réfection de peinture, crépissage, et de couverture effectués au 6 rue Théophile Bader

#### **5 Demande de subventions de la maison de retraite**

La Maison de retraite souhaite remplacer l'ensemble des chaises de la salle à manger des résidents suite à une utilisation intensive depuis 2000, mais aussi pour améliorer le confort des résidents.

Le coût du mobilier est de 8 939,40 €TTC.

Par ailleurs, il a également été décidé de mettre en place une climatisation dans la buanderie pour tenir compte des conditions climatiques en été, ces dernières années.

Le coût de cet équipement est de 5 569,48 €TTC.

La possibilité d'une participation financière est sollicitée auprès du Conseil Municipal.

La Commission administrative, réunie le 24 août 2015 évoque la possibilité de verser une subvention de 10%,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote décide à l'unanimité de verser une subvention de 10 %, représentant la somme de 1451 € sur présentation des factures.

## 6 Subventions pour l'acquisition de géraniums

Le Maire rappelle les prix remportés par les Dambachois au niveau du concours de fleurissement 2015 organisé par l'Office de tourisme Barr-Bernstein :

- M. et Mme SPEHNER Claude - prix d'honneur dans la catégorie « Maisons avec jardin visibles de la route »
- M. DIETRICH Michel - prix d'honneur dans la catégorie « Professionnels »

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/05/2015 validant le principe d'accorder une subvention pour encourager le fleurissement de la cité par le versement d'une somme de 0,50 € par plant de géranium (géraniums uniquement), et plafonnée à 75 € par foyer sur présentation d'une facture d'achat nominative

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,  
Décide

- d'accorder une subvention pour le fleurissement au titre de l'année 2015, pour les personnes et les montants qui suivent :

NOM	PRENOM	ADRESSE	Nbre géraniums	Montant/ Subv	Plafond :
BECK-Domaine du Rempart		5 Rue des Remparts	30	15,00 €	
BECK	Nicole	23 Rue Maréchal Foch	30	15,00 €	
DIETRICH	Michel	3 Rue des Ours	78	39,00 €	
DIRRINGER-RUHLMANN (Établissement viticole)	Rémy	3 Impasse de Muhlenheim	223	75,00 €	X
EARL Domaine FREY Charles		1 Rue du Pinot Blanc	24	12,00 €	
EARL Domaine DIRRINGER	Jean-Louis	5 Rue du Maréchal Foch	82	41,00 €	
EARL HAASZ SILBER	Michel	18 Rue Maymatt	87	43,50 €	
HAENSLER	André	1A Rue Irma Mersiol Burrus	63	31,50 €	
HAULLER	Louis	88 rue Maréchal Foch	115	57,50 €	
HEGMANN	Gérard	3 Rue des Vosges	250	75,00 €	X
JAKOB	Philippe	4 rue de l'Eglise	70	35,00 €	
KAMM	Yvette	14 rue Irma Mersiol Burrus	64	32,00 €	
KEMPF	Robert	4 Rue des Cigognes	56	28,00 €	
EARL KIRSCHNER	Laurent	26 Rue Théophile Bader	99	49,50 €	
LAURENT	Dominique	Chapelle St Sébastien	34	17,00 €	
LINARD	Cyrille	52 Rue du Marechal Foch	22	11,00 €	
MALBLANC	Joanny	2 rue du Vignoble	10	5,00 €	
Restaurant MERSIOL	Claude	3 rue des Potiers	15	7,50 €	
MITTELHAUSER	Evelyne	13 Rue Clemenceau	115	57,50 €	

NARTZ	Michel	12 Place du Marché	150	75,00 €	X
SARL RUHLMANN-SCHUTZ		34 Rue du Maréchal Foch	344	75,00 €	X
EARL SCHAEFFER- WOERLY		3 Place du Marché	93	46,50 €	
SCHURR	Irène	24 Rue Théophile Bader	39	19,50 €	
SCHWARTZ	Éric	11 rue des Églantines	16	8,00 €	
TOMASINA	Céline	8 route de Blienschwiller	22	11,00 €	
ZAEPFFEL	Jean	6 Rue Saint Sébastien	47	23,50 €	
TOTAL			TOTAL	905,50 €	

## 7 Taxe locale sur la Consommation Finale d'Electricité - fixation du coefficient multiplicateur unique

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions de l'article 37 de la loi n°2014-1655 du 29/12/2014 de finances rectificatives pour 2014, qui prévoit que les taxes locales seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévus par le législateur, soit pour les communes : 0 - 2 - 4 - 6 - 8 ou 8,5.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/09/2011 qui fixait le coefficient à 5 ;

Le Conseil Municipal doit mettre ce coefficient en conformité avec les nouvelles valeurs prévues par la loi avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable au 01.01.2016 ;

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2333-2 à L2333-5 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L.3333-2 à L3333-3-3 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L.5212-24 à 5212-26 du Code général des Collectivités territoriales ;

Sur proposition de la Commission Administrative

Décide, après délibération et vote à l'unanimité,  
de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 6.

Simulation de la taxe avec différents coefficients (sur la base des consommations de 2014) :

Consommations des clients dont la PS est < ou = à 36 kVA* (kWh)	Consommations des clients dont la PS est > à 36 KVA et < ou = à 250 kVA ** (kWh)	Coefficient multiplicateur	Montant estimatif de la TCFE (en €)
6 481 439		5,00	24 305
	2 694 088	5,00	3 368
TOTAL			27 673
6 481 439		6,00	29 166
	2 694 088	6,00	4 041
TOTAL			33 208
6 481 439		4,00	19 444
	2 694 088	4,00	2 694
TOTAL			22 138
6 481 439		8,00	38 889
	2 694 088	8,00	5 388
TOTAL			44 277

## 8 Fixation d'un prix de vente - Alsa'Quizz

La Commune a reçu dans le cadre de l'adhésion à la route des Châteaux d'Alsace, 400 exemplaires d'Alsa'quizz - sur le thème Donjons et Dragons à titre gracieux.

D'autres « Alsa'Quizz » sont déjà vendus dans les Offices de tourisme au prix de 3 €.

L'OTBB (Office de tourisme Barr Bernstein) a accepté de commercialiser les exemplaires communaux.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, fixe le prix de vente des Alsa'quizz aux commerces ou à l'Office de Tourisme à 2 €.

Le prix de vente public, est quant à lui fixé à 3 €, prix figurant sur les quizz.

## 9 AZUR FM - Convention de service - adhésion au service local

L'adjointe au Maire, Annie MICHEL, informe le Conseil municipal de la possibilité d'adhérer au service local proposé par la station de radio AZUR FM.

Cette adhésion donne la possibilité à la Commune ainsi qu'à l'ensemble des associations communales de diffuser les informations municipales et les activités associatives qui ont lieu tout au long de l'année.

En contrepartie, une subvention de fonctionnement fixée à 0.20 € x 2016 habitants, soit un total de 403,20 € sera à verser à l'association Culture et Expression Locales qui régit la station de radio.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote, décide de verser une subvention de 403,20 € à l'association ACEL - AZUR FM.

## 10 Décisions modificatives

### a. Modification de la Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide d'annuler la décision modificative du 9 juillet 2015 et de prendre celle-ci en contrepartie :

La Commune a perçu une somme de 20 415,59 € de façon indue concernant la taxe d'aménagement sur la plateforme départementale, suite à un titre émis par la direction générale des finances publiques à l'encontre de la SCI PIEMONT HERBRICH René (taxe d'aménagement facturée sur la plateforme départementale alors que celle-ci est normalement dégrevée de taxe d'aménagement).

La somme doit être remboursée par la Commune et les crédits nécessaires prévus au budget comme suit :

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, valide la décision modificative suivante :

section d'investissement – dépenses	Prévision budgétaire 15	Décision modificative n°1	Crédit 2015
C/10226 : taxe d'aménagement	0.00	+ 20 500,00	20 500,00
Opération 109 c/21318- périscolaire	100 000,00	- 20 500,00	79 500,00
	Total	0,00	

b. Décision modificative n°3 Acquisition de mobilier pour le périscolaire -

Suite aux demandes de mobilier faites par l'OPAL dans le cadre des préconisations fixées par la cohésion sociales, un virement de crédit de 2100 € est nécessaire ;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

valide la décision modificative suivante :

section d'investissement - dépenses	Prévision budgétaire 15	Décision modificative n°3	Crédit 2015
Opération 109 c/2188	0,00	+ 2 100,00	+ 2 100,00
Opération 109 C/21318- périscolaire	79 500	- 2 100,00	77 400,00
	Total	0.00	

c. Décision modificative n°4 - acquisition de matériel technique

Acquisition de matériel:

- Remorque d'arrosage :	5 700 € TTC
- Petites tonnelles 3x 6m	2 600 € TTC
- Grilles de chantier :	2 000 € TTC
- Caisse à outil concierge -	800 € TTC
- Escabeau - sécurisé PIREL -	800 € TTC
- Réfrigérateur - service technique	500 € TTC
<b>Total</b>	<b>12 400 € TTC</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

valide la décision modificative suivante :

section d'investissement - dépenses	Prévision budgétaire 15	Décision modificative n°4	Crédit 2015
Opération 84 c/2188	3 000,00	+ 12 400,00	15 400,00
Op 020 – Dépenses imprévues	15 777,64	-12 400,00	3 377,64
	Total	0.00	



- d. Décision modificative n°5 - Création d'une plateforme environnementale dans la zone artisanale du Wasen - prévision d'un budget d'études

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

valide la décision modificative suivante :

section d'investissement - dépenses	Prévision budgétaire 15	Décision modificative n°5	Crédit 2015
Opération 114 C/2031	0,00	+ 10 000,00	10 000,00
Opération 109 C/21318- périscolaire	77 400,00	-10 000,00	67 400,00
	Total	0.00	

## 11 Divers

### a. Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé lors des ventes suivantes :

- Vente de la SAFIM à M. Frédéric SCHULTZ de la pleine propriété d'un immeuble sis section 17 parcelle 232/132, n°45 rue du Mal Foch, comprenant 3 appartements, un grand espace cave et une dépendance de type F3, pour une contenance de 2,64 ares, ainsi que la moitié indivise de la parcelle sise section 17 n°233/132, rue du Mal Foch pour une contenance de 0,89 ares
- Vente de M. et Mme WAGNER Lucien à la SCI LA SANAGA, d'un bien bâti sis 6 rue des Marchands, section 18 parcelles n°23 et 24 et d'une superficie de 1,43 ares au total

### b. Conférence de presse au Foyer Culturel - saison 2015/2016

La conférence de presse du 26/08/2015 en présence de l'artiste Kristel KERN s'est très bien déroulée.

Les DNA, l'Alsace, Top MUSIC, et quelques journalistes étaient présents avec un représentant de l'Office de tourisme Barr Bernstein.

Le programme va être diffusé dans les boîtes aux lettres.

### c. Incendie à Dambach-La-Ville - côté Dieffenthal

La municipalité revient sur l'incendie qui a eu lieu dans la nuit du 20 au 21 août 2015, suite à la foudre qui a frappé un immeuble de 3 logements situé rue Principale du côté de Dieffenthal.

Les agents techniques et la municipalité de Dambach étaient sur place pour sécuriser le site.

Une dame âgée qui occupait un des logements a été relogée à la maison de retraite.

#### d. Ecoles - RPI - Garderie communale

L'adjointe au maire Christiane SCHEPPLER informe le Conseil municipal qu'un afflux d'inscription a eu lieu dans les écoles de Dambach-La-Ville.

Un comptage organisé par la Direction académique aura donc lieu le jour de la rentrée à l'école élémentaire.

Les effectifs de la garderie communale sont complets.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour que la rentrée se passe au mieux pour l'ensemble des élèves dans le cadre du RPI.

#### e. travaux en cours

L'adjoint Sébastien ROSSI informe le Conseil Municipal de la liste des travaux en cours :

- La réfection de trottoirs par l'entreprise VOGEL a démarré
- Les arrivées d'eau des fontaines communales ont été ouvertes - afin de pouvoir effectuer un diagnostic
- Des travaux d'élagage rue de la Gare ont commencé
- Les travaux de couverture chapelle de la Vierge continuent
- Travaux dans le vignoble de remise en état des chemins suite aux fortes précipitations.

L'adjoint rappelle qu'il n'est pas possible de remblayer des fossés ou des prairies, et que ces actions sont strictement interdites par la loi. Il est particulièrement vigilant et sensible à ce point.

#### f. CCAS

L'adjoint Philippe SCHUHLER informe le Conseil Municipal qu'aucun dossier particulier n'est en cours au niveau du CCAS.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 30/09/2015 à 19H.

Le secrétaire  
Philippe SCHUHLER



Le Président,  
Claude HAULLER

